



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-553
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 500 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE
UNITÉ D'URGENCE (AUTOBUS AMÉNAGÉ) POUR LE SERVICE INCENDIE**

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de la ville de Paspébiac a adopté à la séance ordinaire du 8 juin 2026 le Règlement numéro 2025-553 décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour l'acquisition d'une unité d'urgence (autobus aménagé) pour le service incendie.

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 26 juin 2026.

QUE ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Paspébiac.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)

Donné à Paspébiac,
Ce 26^e jour de juin 2026

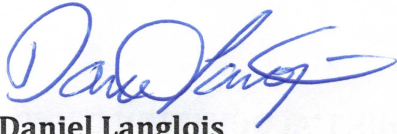
Daniel Langlois
Directeur général et greffier

Le certificat de publication est au verso

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier de la Ville de Paspébiac, déclare avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie au bureau de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Paspébiac, entre 8 h 30 et 16 h 30, ce vingt-sixième jour du mois de juin 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Paspébiac ce vingt-sixième jour du mois de juin 2026.



Daniel Langlois

Directeur général et greffier

